



Rossinière, le 22 juin 2022

**MUNICIPALITE
DE
ROSSINIÈRE**
*

PUBLICATION

Réf. : 1.4. - Conseil communal/nye

La Municipalité de la Commune de Rossinière

La Municipalité de la commune de Rossinière, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et la loi sur les communes (LC), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 22 juin 2021, le Conseil communal a accepté l'objet suivant :

- 1) Le préavis No 03/2022 relatif aux « Comptes et gestion 2021 », à savoir :
- D'accepter les comptes 2021 tels que présentés ;
 - D'accepter la gestion 2021 de la Municipalité et d'en donner décharge aux organes concernés.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  La Secrétaire : 



Jean-Pierre Neff Nathalie Yersin

Les électrices et électeurs peuvent consulter le texte des préavis municipaux au Secrétariat municipal.

- Conformément à l'art. 107 alinéa 2, lettre e) LEDP, le préavis 03/2022 **ne peut faire l'objet d'une demande de référendum.**